COMMUNE DE FINHAUT

DOSSIER DE MISE A L'ENQUETE

PIECE 3

Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE)

SITUATION 1 :2'000

géau environnements sàrl
Bureau d'études
ch. Vieux-Bourg 2
1920 Martigny

tél. +41 27 722 67 36
fax. +41 27 722 67 38

www.geau.ch

Date	Projet	Dessin	Contrôle
24.03.17	as/ar	as/ar	dt

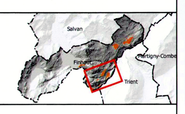

1925 Finhaut

L'administration communale de certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin Officiel du 01.12.2017 et affichage, a été déposé au greffe communal du 01.12 au 31.12.2017 pour y être consulté.

1925 Finhaut le 12 JAN. 2018

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président — Timbre communal — Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 21 FEV. 2018

Droit de sceau: Fr. 342.-

L'attesté:
Le chancelier d'Etat

L'ATTESTE :

LE CHANCELIER D'ETAT :

Réseau hydrographique
- ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE nécessaire (tracé enterré)
- ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE non nécessaire (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)
- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)

- Limites communales
- Bâtiments
- Parcellaire

Installations existantes
- Captages hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations
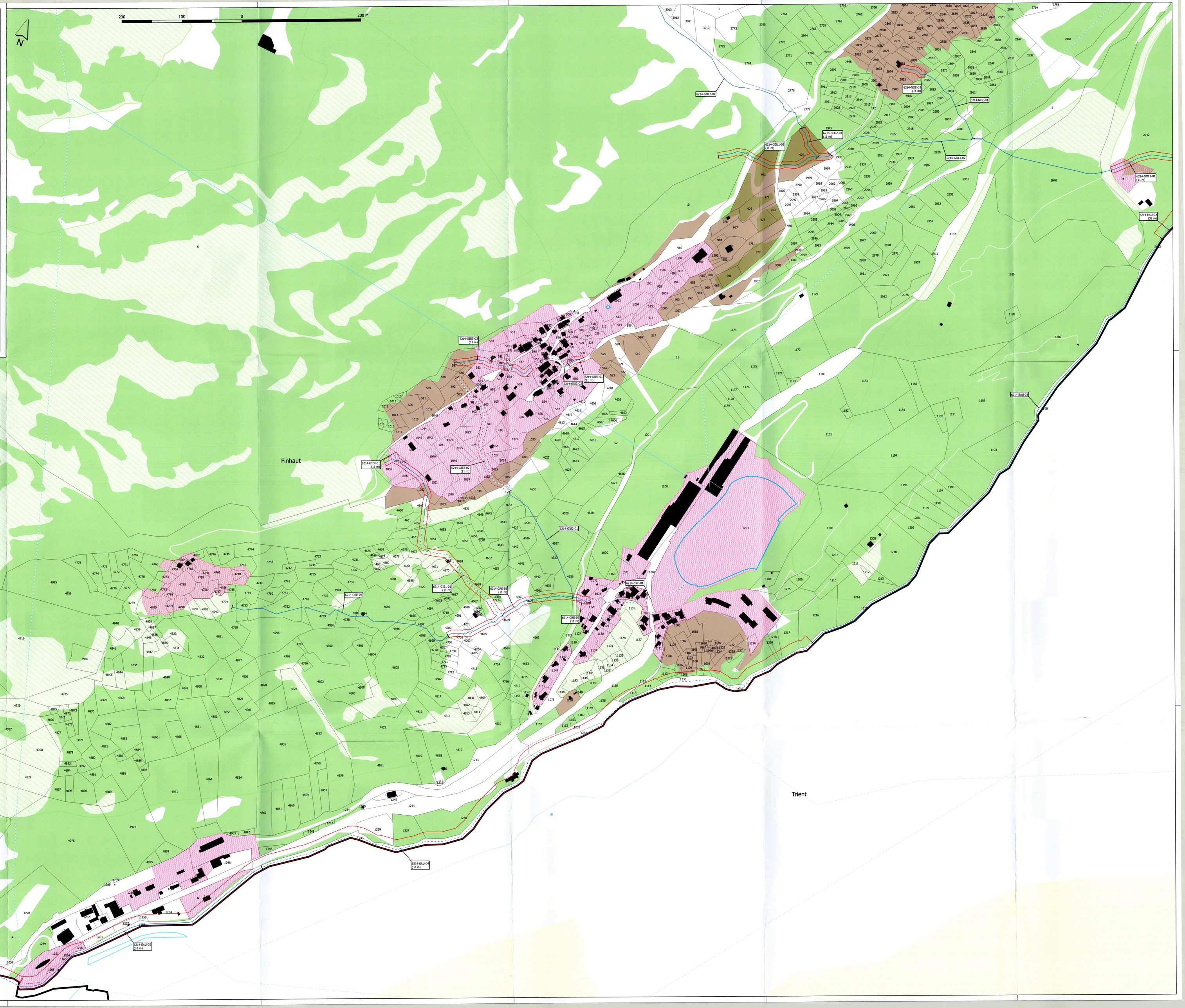
Zones pertinentes pour l'ERE
- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection (régional<cantonal<fédéral)
- 6214-BAR1-02 (18.5 m) Tronçon avec indication de l'ERE